



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), comme l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2024-2025.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2024-2025. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 septembre 2024 sont de 216,9 millions de dollars, comparativement à 223,9 millions de dollars au 30 septembre 2023. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/législative	Description	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	145 604 936	158 853 215
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(3 500 000)	(5 200 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	62 121 749	54 739 620
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 015	3 666
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 603 208	15 511 154
Autorisations totales		216 852 908	223 907 655

La baisse nette de 7 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une diminution de 17,6 millions de dollars en financement temporaire pour la fonction de soutien à l'accès à l'information
- une diminution de 6,6 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers
- une diminution de 3 millions de dollars liée au report des budgets de fonctionnement et de capital
- une diminution de 2,7 millions de dollars liée aux redressements législatifs
- une diminution de 2,3 millions de dollars liée à l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales, annoncée dans le budget de 2023
- une diminution de 0,9 million de dollars pour la temporisation du financement lié à la mise en œuvre de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, annoncée dans le budget de 2021
- une augmentation de 14,5 millions de dollars liée au partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa pour le projet Ādisōke

- une augmentation de 7,6 millions de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives
- une augmentation de 2,3 millions de dollars en financement temporaire pour la mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats, annoncée dans le budget de 2022
- une augmentation de 1,7 million de dollars en financement temporaire lié à un transfert du ministère de la Défense nationale pour la mise en œuvre de l'entente de règlement du recours collectif concernant la purge LGBT

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 94,3 millions de dollars au 30 septembre 2024, comparativement à 87,1 millions de dollars au 30 septembre 2023. L'augmentation de 7,1 millions de dollars s'explique principalement par :

- une augmentation nette de 10 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable :
 - aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives
 - aux initiatives suivantes :
 - la fonction de soutien à l'accès à l'information
 - la mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats, annoncée dans le budget de 2022
- une diminution nette de 3,1 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC et la Bibliothèque publique d'Ottawa pour le projet *Ādisōke* :
 - une diminution nette de 3 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement attribuable au moment où les paiements tenant lieu de taxes ont été effectués
 - une diminution nette de 1 million de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »
 - une augmentation nette de 0,9 million de dollars liée à la catégorie « acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages »
- une augmentation nette de 0,2 million de dollars liée aux autres dépenses encourues par l'organisation.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne parvient pas à trouver des solutions d'entreposage supplémentaires et à effectuer les travaux nécessaires pour entretenir ses installations vieillissantes, il y a un risque qu'il ne soit pas en mesure d'acquérir plus de matériel, que les collections existantes ne soient pas préservées selon les normes et qu'elles se détériorent ou soient perdues.
- Si BAC n'améliore pas et n'entretient pas efficacement ses services et ses systèmes numériques, il pourrait ne pas être en mesure de donner accès à ses collections.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du deuxième trimestre, terminé le 30 septembre 2024.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 21 novembre 2024

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe
Services organisationnels et dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 18 novembre 2024

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	142 104 936	40 321 039	76 134 501	153 653 215	37 601 157	68 166 303
Crédit 5 - Dépenses en capital	62 121 749	9 196 211	11 819 718	54 739 620	7 750 166	11 189 270
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 603 208	3 150 802	6 301 604	15 511 154	3 877 788	7 755 577
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 015	3 970	3 970	3 666		
Autorisations budgétaires totales	216 852 908	52 672 022	94 259 793	223 907 655	49 229 111	87 111 150
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	216 852 908	52 672 022	94 259 793	223 907 655	49 229 111	87 111 150

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	103 930 801	31 370 725	61 133 454	117 840 234	26 882 573	51 130 510
Transports et communications	1 876 544	124 376	271 842	1 870 192	216 611	326 421
Information	932 642	34 249	101 427	871 716	89 325	98 682
Services professionnels et spéciaux	13 024 647	4 016 621	6 401 225	16 598 338	4 560 181	7 363 258
Location	4 048 816	730 108	3 219 595	3 977 460	1 380 021	3 360 705
Services de réparation et d'entretien	6 286 049	222 204	249 855	8 957 549	155 684	187 662
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 504 165	728 097	1 055 389	7 873 093	745 912	1 025 579
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	60 921 611	9 052 898	11 560 494	51 533 141	7 458 200	10 707 981
Acquisition de matériel et d'outillage	3 972 106	96 842	459 575	2 803 228	519 499	619 303
Paiements de transfert	2 656 000	562 494	2 226 514	3 305 000	1 000 365	2 568 446
Frais de la dette publique	6,719,963	1 345 949	2 246 473	6,267,583	917 398	1 846 001
Autres subventions et paiements	10 479 563	4 551 685	5 538 194	7 210 121	5 902 295	8 497 063
Dépenses budgétaires brutes totales	220 352 908	52 836 248	94 464 037	229 107 655	49 828 064	87 731 611
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	3 500 000	164 226	204 244	5 200 000	598 953	620 461
Total des revenus affectés aux dépenses	3 500 000	164 226	204 244	5 200 000	598 953	620 461
Dépenses budgétaires nettes totales	216 852 908	52 672 022	94 259 793	223 907 655	49 229 111	87 111 150